

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le lundi, le 6 octobre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy	Mme Manon Roy
M. Paul Audet	M. Gilles Deshaies
Mme Lise Gosselin	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2014-10-232 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H00.

Adoptée.

2014-10-233 Adoption de l'ordre du jour du 6 octobre 2014.

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2014-10-234 Dispense de lecture du procès-verbal 02 septembre 2014

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2014-10-235 Adoption du procès-verbal du 02 septembre 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2014.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-10-236 Dossier Ferme Rémavie: Réponse à Me Letendre

Attendu la demande de creusage de fossés adressée par Ferme Rémavie à la Municipalité par une mise en demeure datée du 19 mars 2014;

Attendu la lettre de Me Letendre, procureur de Ferme Rémavie, datée du 21 août 2014;

Attendu que par cette correspondance, Ferme Rémavie demandait une rencontre des personnes intéressées par le piquetage réalisé sur une section des chemins Marjobert et Giroux;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu le 24 septembre 2014, après convocation préalable des contribuables concernés à laquelle les membres du conseil municipal étaient présents;

Attendu que le conseil a entendu la demande de Ferme Rémavie;

Attendu que Ferme Rémavie est d'accord avec la largeur de 36 pieds français mais souhaiterait que cette largeur soit calculée également de chaque côté, à savoir: 18 pieds français à partir du milieu de l'emprise actuelle du Chemin Giroux;

Attendu que Ferme Rémavie a également mentionné son intention de contester le piquetage réalisé par la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra;

Attendu que les élus sont informés que la majorité des personnes concernées, tout comme le conseil municipal, ne contestent pas l'implantation des repères installés par la firme Ecce Terra mais ne souhaitent pas l'aménagement de fossés de chaque côté d'une section du Chemin Giroux;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu (la conseillère Manon Roy et le conseiller Jean-François Roy n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de Ferme Rémavie de déplacer l'assiette d'une section du Chemin Giroux et de plus, de ne pas creuser des fossés de chaque côté de la voie carrossable;

Au surplus, puisque Ferme Rémavie a mentionné qu'il avait l'intention de contester le piquetage réalisé par la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra, le conseil ne donnera pas suite à la demande de creusage de fossés adressée par Ferme Rémavie, par une mise en demeure datée du 19 mars 2014;

Le conseil municipal mandate Me Odette Gagné, avocate, pour informer Me Simon Letendre, avocat, de la décision du conseil quant à la demande qu'il a adressée le 21 août dernier et que la décision de sa cliente quant à une éventuelle contestation du piquetage réalisé soit clarifiée dans les plus brefs délais;

Me Odette Gagné est aussi mandatée pour informer Me Letendre que les travaux d'aménagement de la virée aux abords des chemins Marjobert et Giroux débiteront incessamment, Ferme Rémavie s'étant conformée à la demande de la Municipalité et ayant procédé au déplacement des blocs de ciment et autres aménagements sur la propriété municipale.

Adoptée.

2014-10-237 Demande à Construction Réal St-Laurent (virée)

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement de demander à Construction Réal St-Laurent

les possibilités d'aménagement d'une virée, pour le déneigement, à l'intersection du Chemin Marjobert et du Chemin Giroux.

Adoptée.

2014-10-238 Résolution: Sauvons Postes Canada- non aux compressions

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Qu'il soit aussi résolu que la municipalité de Ste-Praxède demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée

Informations puits:

La directrice-générale informe les gens présents que le rapport de l'hydrogéologue est maintenant complété et a été acheminé à l'ingénieur au dossier. M. Daniel Lapointe, pourra donc débiter les démarches pour l'obtention de notre certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement.

2014-10-239 Évaluation environnementale phase 1

Attendu la demande de certification d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement pour le branchement de notre puits municipal;

Attendu qu'une évaluation environnementale "phase 1" doit être fournie pour cette demande de certification d'autorisation;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Mme Sylvie Lessard, consultante en environnement, pour la réalisation d'une évaluation environnementale du site du puits "phase 1" pour un montant de \$1,500.00 plus taxes.

Adoptée.

2014-10-240 Souper des bénévoles

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil municipal organise le souper annuel des bénévoles pour les élus municipaux et employés, ainsi que pour les membres du comité des loisirs et bénévoles de la bibliothèque.

Cette activité aurait lieu le jeudi, 11 décembre 2014. Le maire est mandaté pour faire parvenir les invitations et prendre les arrangements avec un traiteur disponible.

Adoptée.

2014-10-241 Résolution: Travaux de voirie locale

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, à louer la niveleuse d'Excavation Gagnon et Frères pour l'ensemble des rangs du territoire et de procéder à l'achat de 75 voyages de pierres 0-1/2", chez M. Labrecque Inc. qu'il disposera dans les rangs principaux.

Le maire et l'inspecteur ont ciblés les endroits où le gravier est requis.

L'inspecteur Richard Bellavance est mandaté pour coordonner la location de niveleuse et l'épandage du gravier.

Adoptée.

2014-10-242 Résolution: Paiement Thibodeau Ouest

Attendu les travaux de reprofilage de fossés, ponceaux et empierrement dans le Chemin Thibodeau Ouest;

Attendu que la facture totale pour ses travaux, exécutés par Excavations Gagnon et Frères s'élève à 34,114.00 plus taxes, soit \$39,222.57;

Attendu que l'ingénieur au dossier, M. Daniel Lapointe, a validé les travaux et recommande le paiement;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement de procéder au paiement de la facture de \$39,222.57 à Excavations et Frères, pour les travaux réalisés au Chemin Thibodeau Ouest.

Adoptée.

2014-10-243 Installation de l'arbre de Noël extérieur

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'embaucher M. Gilles Jacques, pour l'installation d'un arbre de Noël extérieur, pour un montant forfaitaire de \$150.00.

Adoptée.

2014-10-244 Résolution: Travaux: descente de cave

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de procéder à des travaux de peinture, changement des tuiles suspendues, achat de tapis et installation de luminaires dans la descente de cave, en façade, de la salle communautaire.

Le maire, Daniel Talbot, est mandaté pour la supervision des travaux et l'embauche d'un électricien.

Adoptée.

2014-10-245 Résolution: Adhésion transport adapté

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement que la Corporation municipale de Sainte-Praxède participe au Transport adapté de la région de Thetford inc., et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2015 au montant de 112,00\$ par usager, soit pour un nombre de 4 usagers pour une contribution totale de 448,00\$.

Que les prévisions budgétaires 2015 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adoptée.

Dossier TECQ 2014-2018

Les élus sont informés qu'il y a lieu de présenter la programmation de travaux TECQ 2014-2018 au plus tôt, afin de recevoir le paiement des travaux 2014 au printemps 2015. Il est impératif de compléter une programmation pour plusieurs années à l'avance, puisque aucun paiement préalable ne sera versé par le ministère. Tel que mentionné par la résolution 2014-02-33, il est convenu que la directrice-générale rencontre M. Daniel Lapointe, afin d'évaluer les coûts des travaux projetés. Les travaux projetés seront ceux déjà déterminés par la résolution 2014-02-32 ainsi que l'empierrement du Chemin de la Baie Sauvage.

2014-10-246 Résolution: Piquetage d'une section Rang B & C
Travaux: TECQ 2015

Attendu le projet de réalisation de travaux d'excavation, rechargement, et reprofilage de fossés dans une section d'environ 800 mètres du Rang B & C, dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Attendu que les coûts prévus sont importants et qu'il est requis de s'assurer de procéder aux travaux sur notre propriété;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement de demander une soumission à la firme Ecce Terra, pour procéder à la localisation de notre propriété sur une section du Rang B & C, avant de réaliser les travaux de voirie qui seront ciblés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée.

2014-10-247 Résolution: Dépôt de programmation de travaux:
TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Aussi, Madame Josée Vachon, directrice-générale, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, tous les documents requis.

Adoptée.

2014-10-248 Résolution : Paiement des comptes au 6 octobre 2014.

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 6 octobre 2014, laquelle s'élève à \$142, 483.51.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

A la prochaine séance, le maire soumettra des prix pour un défibrillateur et un copieur couleur.

La conseillère Manon Roy se procurera le matériel requis pour couvrir les arbustes pour l'hiver.

L'inspecteur Richard Bellavance fera une proposition de modification du règlement de comblement de fossés en vigueur dans la municipalité.

Questions des personnes présentes

14-10-249 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu de lever cette séance ordinaire à 20H05 .

Adoptée.

Daniel Talbot, Maire
Président d'assemblée

Josée Vachon, dir.-gén.
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.